



---

## DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE DU 02 SEPTEMBRE 2020

---

La Commission exécutive confédérale FO, réunie ce 2 septembre, apporte son soutien aux syndicats FO et aux salariés mobilisés pour défendre les emplois, les salaires et les conditions de travail.

La CE réaffirme que les aides publiques massives, directes et indirectes, qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre, doivent, d'une manière générale, être soumises à la condition de l'interdiction à la fois des licenciements et du versement de dividendes et contrôlées en conséquence.

Alors que les dispositions sanitaires sont généralisées (port du masque, gestes barrières), la CE dénonce à nouveau l'affaiblissement des moyens de représentation du personnel dans les entreprises, conséquences des ordonnances Travail, et renouvelle sa revendication de leur renforcement, en particulier avec le rétablissement des CHSCT et leur maintien dans les services publics.

La CE revendique l'abrogation des mesures gouvernementales prises au titre de l'état d'urgence sanitaire qui ont réduit plus encore les capacités de défense des droits des salariés (notamment via la réduction des délais d'information - consultation des CSE).

La CE affirme que les moyens de protections au travail face à la crise du COVID19 doivent être considérés comme des EPI et donc être à la charge des pouvoirs publics et des entreprises. Il en va de même des masques qui, rendus obligatoires pour les élèves, doivent être pris en charge systématiquement par les pouvoirs publics.

La CE réaffirme que la relance de l'activité économique doit s'appuyer sur la préservation des emplois et des salaires.

La CE rappelle la revendication du maintien des salaires dans le cadre de l'activité partielle et dénonce le blocage du SMIC, qui concerne directement de très nombreux salariés en particulier des TPE – Très Petites Entreprises. Elle dénonce dans le même temps le blocage à nouveau du point d'indice dans la Fonction publique.

Le salaire n'étant pas l'ennemi de l'emploi, la CE revendique l'ouverture de négociations salariales à tous les niveaux.

A l'image de ce qui a été obtenu par l'action syndicale dans le secteur de la santé, la CE soutient la légitime revalorisation d'ensemble des métiers et emplois dits de la « deuxième ligne », du commerce (dont les caissières), de la distribution, les salariés des transports, les manutentionnaires, les salariés des services à la personne, à domicile notamment, en passant par les salariés de la sous-traitance, en particulier du nettoyage – propreté, de la prévention – sécurité, sans oublier les agents des services publics.



Alors que le chômage et le sous-emploi (emplois précaires et à temps partiel imposé) atteignent des niveaux records, la CE dénonce l'incitation au « travailler plus » soit en remettant en cause la durée légale du travail de 35 heures soit en reculant l'âge de départ à la retraite, et réaffirme sa position pour l'abandon de la réforme de l'assurance chômage comme du projet de « système universel de retraite par points ».

L'urgence pour FO est de s'assurer du droit à un véritable emploi à temps plein pour toutes et tous à égalité.

La CE affirme à nouveau que les dispositions sanitaires ne doivent pas conduire à porter atteinte aux libertés syndicales et rappelle que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel.

Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO ou nos représentants dans les départements, la Commission exécutive appelle l'ensemble des structures et syndicats FO à mettre l'accent sur l'importance des réunions syndicales. Il est essentiel que nos syndicats et sections syndicales réunissent leurs instances et leurs adhérents, tiennent les salariés le plus largement informés, établissent, fassent connaître et portent leurs revendications et leurs actions.

Le Comité confédéral national, qui réunira, les 23 et 24 septembre prochains, les responsables des Unions départementales et des Fédérations FO, examinera les conditions de l'action et de la mobilisation syndicales interprofessionnelles permettant de faire entendre efficacement les analyses et revendications de la confédération Force Ouvrière.

